

vailleurs, mais en fait tentait la limitation du mouvement. Oeuvre du conseiller pour l'économie de la Generalité? Juan Fabregas, il limitait la collectivisation aux entreprises de plus de cent ouvriers. Un conseil ouvrier devait être créé dans les fabriques privées, dont le rôle, outre la défense des travailleurs était "d'assurer la stricte discipline dans le travail... l'augmentation de la production par la collaboration la plus étroite avec le propriétaire". Dans les industries collectivisées on tendait à remplacer l'autorité ouvrière par celle de l'Etat. Les ouvriers devaient élire un conseil d'entreprise (à nombre de membres fixés par eux-mêmes) mais le gouvernement y adjoignait un contrôleur nommé "en accord avec les ouvriers". Les directeurs d'usines de moins de 500 ouvriers étaient élus par le conseil, au-dessus de 500 ou pour les usines relevant de la défense nationale, par l'Etat mais avec accord du conseil. Le conseil d'entreprise était révocable à toute assemblée générale des ouvriers, mais également "en cas d'incompétence notoire" par le conseil général pour l'Industrie, organisme bureaucratique que nous allons examiner.

Ce Conseil Général comprenait les représentants des conseils d'entreprise, huit membres des organisations ouvrières (CNT, UGT, etc...) et quatre techniciens nommés par le Conseil Economique. C'est cet organisme qui était, en fait, chargé du plan. Il devait également répartir le travail, vérifier les coûts de production s'occuper des débouchés, etc... Il ne laissait aux ouvriers que le travail à effectuer. L'article 26 du décret lui donnait en fait des pouvoirs dictatoriaux. Le décret réalisait une véritable nationalisation, où cependant les ouvriers avaient un assez fort choix de regard sur leurs conditions de travail. Mais les représentants ouvriers avaient un certain pouvoir exécutif qui les transforma en bureaucrates, rendant illusoire le contrôle ouvrier.

Le gouvernement empêcha ainsi l'extension des collectivisations et tempéra l'esprit d'initiative magnifique dont avaient fait preuve les ouvriers dans la première période en réorganisant les services publics.

II) Les communistes chefs de file de la contre-révolution.

Sans vouloir minimiser la part prise par les socialistes et autres partis anti-fascistes dans la lutte contre-révolutionnaire, ni le rôle néfaste des dirigeants anarchistes qui est examiné longuement ici, Richards veut détruire le mythe vivace de la lutte implacable des communistes moscovitaires contre Franco. On comptait 3.000 membres du P.C avant 1936 (30.000 disaient les staliniens). Leur seule implantation était Séville et les Asturies où leur travail de division ne fut pas étranger à la prise sans réaction de la ville par Queipo de Llano. Jusqu'en 1934, suivant le Komintern, ils sont contre l'Etat bourgeois. Après la signature de l'accord russo-français, ils sont